L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 24 MARS 1883.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Belles vaches laitières, toutes habituées à l'écurie.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse. JEUDI 29 mars 1883, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, à l'écurie de Pierre Mercer—

28 belles vaches laitières, une vingtaine avec veaux et plusieurs d'entr'elles donnant 3 gallons de lait et les autres sur le point de vêler.

2 beaux taureaux de race.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant; de $100 à $150 trois mois; au-dessus de $150 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 24 mars—

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Dame Manette Dannoy et de Charles F. Dannoy.

Maison basse en briques formant encoignure des rues Marigny et Chartres, 3me District.

Maison basse en bois rue Dauphine, No 302, dans le Second District.

11 Actions de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant 36 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine sur 65 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Ensemble, une maison de quatre chambres et deux cabinets; cuisine basse en briques de deux pièces; citerne, hydrant, lieux d'aisance et cour carrelée.

2° Un lot de terre situé dans le 3me District, formant encoignure aux rues Marigny et Chartres, mesurant 73 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Moreau, sur 53 pieds 6 pouces de profondeur et faisant face à la rue Marigny—de là 41 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Chartres et courant vers la rue Mandeville; de là 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Marigny et courant vers la rue Royale; de là 36 pieds sur une ligne parallèle à la rue de Chartres et courant vers la rue Mandeville, 2 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue Marigny et courant vers la rue Royale; de là 6 pieds, sur une ligne parallèle, vers la rue de Chartres et courant vers la rue Mandeville et 71 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison basse en briques ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets. Cuisine haute en bois de quatre chambres, hangar, citerne, water-works &c., &c.

Le tout exploité depuis plusieurs années comme boulangerie.

—Aussi—

11 actions de $50 chacune de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Termes et conditions—Pour les actions—comptant sur les lieux.

Pour les propriétés foncières—1/3 comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets divisés par coupons garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date, avec toutes les clauses pénales d'usage, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

Actes de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues pour l'année 1883.

17 mars—

Placement avantageux d'une propriété rue des Ursulines, No 139, installée en boulangerie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883 il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre situé dans le second district, dans l'îlet borné par les rues des Ursulines, Hôpital, Remparts et Bourgogne—lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue des Ursulines par 120 pieds de profondeur, du côté de la rue Remparts 38 pieds 4 pouces.

Un lot de terre situé dans le second district, renfermé par les rues des Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Remparts mesurant plus ou moins, 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 120 pieds du côté le plus rapproché de la rue des Remparts; sur la ligne opposée le dit lot de terre mesure sur une première profondeur 88 pieds 4 pouces, de là en ouvrant 6 pieds sur la rue Bourgogne, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds, et 36 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison de quatre chambres, une bâtisse en bois à un étage de quatre chambres avec balcon en fer; une bâtisse [illegible] de boulangerie, avec un grand four; une [illegible] four en bois avec greniers, pouilailler, [illegible] couvert en ardoises, cour carrelée, hydrant, porte cochère et hangard. Cette propriété vendue sujette à un bail à raison de [illegible] 21 septembre 1883.

Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et [illegible] d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1883. 17 mars—

Vente pour cause de départ.

La propriété formant encoignure aux rues St-Philippe et St-Claude.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre formant encoignure des rues St-Philippe et St-Claude, mesurant 31 pieds de face à la rue St-Philippe sur 75 pieds de profondeur et faisant face à la rue St-Claude.

Ensemble une maison de quatre chambres avec une petite galerie derrière, un grand entrepôt attenant à la maison, et un hangar, citerne, hydrant, cour carrelée, lieux d'aisance, jardin avec plusieurs pieds de vignes de choix.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant ou davantage et la balance à un et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de la date.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues cette année 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

17 mars—

Vente pour effectuer un partage.

La propriété rue Bienville Nos 106 et 108.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles—

Un lot de terre situé dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Douane, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Bienville sur 65 pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant E. Tanesse, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues pour cette année 1883.

17 mars—

Position de prix encoignure des rues Gasquet et Liberté.

Succession de Auguste M. Ferret.

No 3393.—Etat de la Louisiane, Paroisse Ste Marie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 avril 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Goode, juge de la Dix-neuvième Cour Judiciaire dans et pour la Paroisse de Ste Marie, en date du 12 mars 1882—la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le No 6 de l'îlet No 11, renfermé par les rues Liberté, Canal, Franklin et Gasquet, d'après un plan fait par Jos. Pilié, arpenteur, le 20 avril 1882; lequel lot de terre formant encoignure des rues Gasquet et Liberté, mesure 31 pieds 3 3/8 pouces plus ou moins de face à la rue Gasquet sur 68 pieds plus ou moins de profondeur et de face à la rue Liberté—le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques occupée comme grocerie et café, contenant cinq chambres, cuisine, hangar, [illegible] chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Anatole Keil, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat dues cette année 1883.

20 mars—20,24,31—avril 7,14 21

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 93 RUE ROYALE.

Ouverts de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs [illegible] sont priés d'en donner avis au Consulat.

[illegible], Jean Barbé	Jonas et Dumas
Barbanas, Pierre	Jeancheux, Simon
Bondet, Marie	Krebs, René L.
Benezet, De Vve	Laborie Charles
Beaulieu	Laguié, Jean Marie
Bernard St-Ubéry	Lateune, De
Berne, Philippe	Lelonne, Hortense Agnès
Blanc Vve, née Claire Costin	Landreaux, Armand
Bois, Oscar	Laporte, De Henri
Bonnecarrère, Félicien	Lopès, Louis
Bordes, Alexandre	Lavigne, André
Boussiti, Alexandre	Mludzinski, Paulin
Cadet, Alexis	Milner, De S
Cavalier, Vve Henri	Ménédoux, Pierre Martean
Cohen, M. [illegible]	Mo[illegible], Charles Gabriel
Chaussard, Marie	Maubert, Léon
Castet, Paul	Olivier, François Cyrille
Cournevaux, Vincent	Ollier, Jacques
Couturier, Elisabeth et Angèle	Pegras
David, Paulin	Pelman, Ch
Demandre, Ferdinand	Pye, Savin
Duboury, Raymond	Pemée, Jean Marie
Dupuy, Ed., Ernest et Pierre	Petat, Claude Marie
Dupuy, Léon	Petite, Louis Joseph
Durser, Jean Marie	Ricaud, Michel
Evans, Charles	Rolland, Ernest Charles
Fabiani, Jacques R.	Rouse', A
Ferrand, Jean	Serres, De Vve
Fort Frey, Jean	Sabaré, Isaac E.
Fraissinet, Ferdinand	Sommière, Jos Alphonse
Gardey, Louis Marie	Tessière, Louis de
Grieux, Léon	Viney Charles
Hanbangueu, Victor	Viennes, Jean
Louis	Voisin, Oscar

Le Consul Général de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

La Nlle-Orléans, le 1er mars 1883.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ACTIONS D'ASSURANCES FAVORITES.

Piano Westermayer.

Violoncelle Bernadel.—Violoncelle Durand Jérome.

Violons, Flûtes, Musique reliée et en feuilles, Articles de toilette, etc, etc.

Succession de K. B. Oertel.—No 7,759.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—MARDI, 3 avril 1883, à midi et demi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1883, pour le compte de la susdite succession, les articles ci-après décrits, à savoir;

1° 6 Actions de la Compagnie d'Assurance "Mechanics & Traders", de $100 chacune.

2° 20 Actions de la Compagnie d'Assurance "Crescent", de $100 chacune.

3° 20 Actions de la Compagnie d'Assurance "Factors & Traders", de $100 chacune.

Conditions—comptant à l'adjudication et avant transfert.

AUSSI:

En vertu du même décret, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu au No 80 de la rue Bourbon, pour le compte de la même succession:

1 PIANO WESTERMAYER de Berlin.
1 VIOLONCELLE BERNABEL.
1 VIOLONCELLE DURAND JEROME.
1 Lot de MUSIQUE reliée et en feuilles.
1 Lot d'articles de toilette, de livres, une guitare, des béquilles, des malles, des chaises, des pendules, un louage, une canne à pomme d'or, des meubles et d'autres objets trop nombreux à énumérer. Le tout selon un inventaire enliassé dans la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant avant livraison.

21 mars—21 24 28 31 avril 3

Meubles de maison.

Succession de Jean-Baptiste Souillard

No 5535. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—LUNDI, 26 mars 1883, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 119 rue St-Antoine, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 février 1883, pour le compte de ladite succession—

Un assortiment de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

13mars—13 17 24 26

PAR O. VALETON.

Maïs! Maïs! Maïs!

Pour le compte de qui il appartiendra

PAR O. VALETON, encanteur Bur au 99 rue des Magasins—SAMEDI 24 mars, à onze heures du matin, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Julia, en débarquement du steamboat John Gilmore et barges.

1023 sacs Maïs blanc.

Conditions—Comptant.

23mars—23,24

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison-cottage à double corps de logis, No 128 rue St Antoine, entre Girod et Robertson.

Une action de $50 de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Marie Le Romain, veuve de Jean Baptiste Souillard.

Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, No 7668.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale,—SAMEDI, 21 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 9 mars 1883, il sera vendu aux enchères publiques, pour le compte de la succession susdite, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine Villeré, Robinson et Annette, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison cottage à double corps de logis, couverte en ardoises, renfermant 3 chambres de chaque côté, une cuisine à deux étages renfermant 2 chambres de chaque côté, 4 caves, puits, lieux d'aisance, etc.

Conditions: La moitié comptant et le reste à un an de crédit en billets de l'acquéreur par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du montant de l'adjudication, et fera, comptant sur les lieux, un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

—Aussi—

Le même jour et au même lieu (ci-dessus mentionné), à midi et demi, une action de $50 de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, inscrite au nom de Marie Ruhlman, d'après le certificat No 190, daté du 13 juillet 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.

17 mars—17,24,31—avril 7,14,21.

Portion d'îlet de terre de valeur dans la partie Inférieure du Troisième District de cette Ville, dans le voisinage immédiat du fleuve Mississippi.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, bureau, No 56 rue Royale, SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion d'îlet située dans le Troisième district de cette ville, comprenant 16 terrains bornée par les rues Chartres (ou Moreau) Andry, Delaronde et la propriété Caffin mesurant 221 pieds 9 pouces 6 lignes de façade rue de Chartres et Delaronde, et 273 pieds, 8 pouces et 4 lignes de façade rue Andry et par la ligne qui sépare de la propriété de Caffin.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant intérêt à raison de huit pour cent par an depuis maturité jusqu'à parfait paiement, garantis par lien du vendeur avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente, comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir à la Bourse, le plan pour les dimensions des terrains. 10 mars—10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles!

Succession Marie Le Romain veuve de Jean Baptiste Souillard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division E—No 7668.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau: No 56 rue Royale—MERCREDI, 28 mars 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 119 rue St-Antoine entre Girod et Robertson, dans le Troisième District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, rendu le 9 mars 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession—

Un lot de meubles de maison, consistant en armoires, bois de lit, bureaux, chaises, miroirs, &c. &c.

Conditions—comptant sur les lieux.

17mars—17 24 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernard Lambère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8094—Division A.—Attendu que Anselme Lambère a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Lambère, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils pourraient avoir pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

15 mars—15, 20, 24

Succession de James B. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7985.—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

17 mars—17 24 28

Succession de Emile A. Stendel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4916—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Julius G. Stendel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

16mars—16 20, 25

Succession de Joseph T. D. Lefèvre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8111—Division D—Attendu que Mme Caroline A. Lefèvre a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph T. D. Lefèvre, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

16 mars—16,20,25

Succession de Anna ou Annie Garcia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8136—Division B.—Attendu que le Dr J. D. Hunter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Anna ou Annie Garcia, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

21mars—21 25 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété Améliorée et de valeur, Dans le Deuxième District.

Rue de la Douane.

Aux Nos 244 et 246 de la rue de la Douane, entre Tremé et Marais—Grande maison de résidence, double, en bois.

Au No 155 de la rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, une bâtisse en briques à un étage, avec mansarde; un restaurant et un poste aux huîtres y sont établis sous le nom de "Bon Ton."

Au coin des rues Douane et Dauphine, une bâtisse en bois à un étage; un magasin de cigares et un salon de coiffure y sont établis.

Rues Conti et Marais.

Trois bâtisses en bois, etc.

Chemin du Bayou.

Aux Nos 191 et 193 Chemin du Bayou, entre St-Claude et Marais, une maison de résidence en bois, double, avec mansardes.

Rue des Ursulines.

Au coin des rues Ursulines et Tremé, une belle maison de résidence pour famille, en bois, double.

Un terrain au contigu à la dernière propriété citée.

Rue Dumaine.

Au coin des rues Dumaine et St-Claude, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Au No 174 de la rue Dumaine, entre St-Claude et Remparts, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Rue Bourgogne.

Au No 197 de la rue Bourgogne, entre St-Louis et Toulouse, une maison de résidence double, en bois.

Rue St-Louis.

Au No — de la rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Succession de Joseph Paul Lieutaud, No 6725 du Dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 28 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un décret de l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 16 mars 1883, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, formant le coin des rues Dauphine et Douane, dans le carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Douane, Bourbon et Bienville; terrain mesurant trente-et-un pieds une pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur une profondeur et façade rue Douane de cinquante-neuf pieds huit pouces et 2/8 de lignes. Vendu sujet à un bail expirant 1er novembre 1883, à raison de $40 par mois payables mensuellement.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage couverte en ardoise, au coin des rues Douane et Dauphine, ayant quatre chambres; une bâtisse en bois contiguë à cette dernière et portant le No 143 de la rue de la Douane, ayant deux chambres; une bâtisse à deux étages en arrière, ayant quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété a été acquise par le dit Lieutaud, par achat, de la succession de M. et Mme Larrieu, selon un acte passé pardevant Selim Magner, notaire, en date du 27 novembre 1856.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues St. Claude, Tremé et Quartier, désigné par le No 3 bis, et mesurant, pieds américains, 32 pieds de façade sur le Chemin du Bayou, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, à un étage, divisée en deux corps de logis ayant 4 chambres de chaque côté, un corridor de chaque côté; une cuisine en bois, à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, cour briquetée, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Toute la bâtisse est couverte en ardoises; elle porte les numéros municipaux 191 et 193 du Chemin du Bayou. Cette propriété été acquise par achat, des héritiers de Pierre Lambert, selon un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, notaire en cette ville, en date du 24 février 1849

3° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Bourgogne, Remparts et Conti, terrain mesurant trente neuf pieds six pouces de façade rue St-Louis, sur soixante-un pieds une pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, divisée en deux, ayant de chaque côté deux chambres et une petite chambre dans l'attique de chaque côté également; une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant une chambre à l'étage supérieur, une chambre à l'étage inférieur, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. La propriété porte le numéro municipal [illegible] de la rue St-Louis. C'est la propriété acquise, par achat, à la succession de Dame Vve DuBertrand; selon un acte passé pardevant O. De Armas, notaire en cette ville, en date du 2 mai 1857, enregistré au bureau des transferts, livre 73, folio 85.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ursulines, Tremé, Marais et St Philippe terrain mesurant environ 32 pieds de face sur la rue Ursulines sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, rue Tremé.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, à deux étages, jolie et confortable, couverte en ardoises, ayant, de chaque côté trois chambres à l'étage supérieur, balcon rue des Ursulines; une cuisine double à deux étages, couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, hydrant, lieux d'aisance, etc. Cette propriété a été acquise par achat par ledit P. Lieutaud, de Eugène et de Angèle Leléry, selon un acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 10 mai 1859, enregistré au bureau des transferts, livre 79, folio 57.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Conti, Marais, Bienville et Villeré, désigné par le No 7 du carré d'îlet 30, sur un plan dressé par Bougerol, voyer, en date du 26 décembre 1840, et déposé sous le No 78 du livres de plans de Félix Grima, notaire en cette ville. La dite propriété forme le coin des rues Conti et Marais, et mesure—mesure américaine—30 pieds 7 pouces de face rue Conti, sur 90 pieds de profondeur et de face rue Marais; ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, située à l'arrière du plan dit terrain, et commune à cette propriété et aux terrains contigus.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, avec un magasin au coin deux chambres et un cabinet y attenant; une bâtisse en bois à deux étages, No 73 rue Marais, ayant deux chambres; une bâtisse en bois à deux étages, No 71 rue Marais, ayant 4 chambres, galerie et cuisine en bois à deux étages, ayant 4 chambres, hydrant, lieux d'aisance, etc. Cette propriété a été acquise par ledit Paul Lieutaud, par achat d'Edgar Montegut, selon un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, en date du 1er février 1859, enregistré au bureau des transferts, livre 76, folio 429.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Remparts et Toulouse, désigné par le No 2 et mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 89 pieds 2 pouces 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à un étage avec mansardes, couverte en ardoises, avec six corps de logis ayant chacun deux chambres et une galerie, une cuisine à deux étages couverte en ardoises ayant une chambre à chaque étage et deux corps de logis, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Ladite propriété porte le No municipal 127 de la rue Bourgogne, étant la même propriété acquise de Mme Veuve Louis par acte passé pardevant Cuvillier et Peters, notaires, le 21 mars 1859, enregistré dans le livre 76, folio 50.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Ste Anne et Dumaine, désigné par le No 1, et mesure 29 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds à la rue St Claude et 75 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois, à un étage, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant deux corps de logis, ayant de chaque côté chambres et une chambre au rez-de-chaussée et une chambre de chaque côté dans la mansarde; une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises ayant deux chambres de chaque côté, water-works hydrant, lieux d'aisance, etc., acquis par ledit L. Lieutaud, [illegible] Pignaguy, conformément à un acte passé le 2 avril 1853 pardevant D. Prieur.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Claude, Ste Anne et Remparts, désigné par le No 2 et mesurant 34 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 75 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, ayant deux corps de logis, avec trois chambres de chaque côté, au rez-de-chaussée et une chambre dans la mansarde; une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises ayant deux chambres de chaque côté, water-works, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 174 rue Dumaine, étant la même achetée par le dit Paul Lieutaud de L. A. Pignaguy par acte passé pardevant Denis Prieur, alors notaire, le 3 avril 1856.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Marais et Tremé, désigné par le numéro 8 de l'îlet [illegible], et mesurant 42 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114 pieds. Les améliorations consistent en une très grande résidence en bois à un étage, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, ayant deux chambres, un cabinet et une galerie de chaque côté; une cuisine double en bois à deux étages couverte en ardoise, ayant quatre chambres de chaque côté, water-works, lieux d'aisance, cave, etc. Cette propriété porte les numéros municipaux 244 et 246 de la rue Douane, étant la même propriété acquise par le dit Paul Lieutaud de la succession de Jayme Nats, par acte passé pardevant Cuvillier et Peters, notaires, le 30 avril 1858, enregistré au bureau de transfert, livre 75, folio 683.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

10° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Tremé, Marais et St-Philippe, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles, étant une portion d'un grand lot ou parcelle de terre, que par acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire, le 12 septembre 1826, André Dimitry a acquis de Marie Françoise Mayorquin, f. c. l. Les bâtisses sur le terrain ne sont pas vendues avec la propriété; vendue sujette à un bail expirant le 31 août 1885, à raison de $3 par mois, payables mensuellement; acquise par le dit Paul Lieutaud, par achat de la succession de M. Bonteloup, par acte passé pardevant Cuvillier et Peters, le 6 octobre 1859.

11° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Bourgogne, Dauphine et Bienville, mesurant environ 38 pieds de face à la rue de la Douane sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après les plans de Edgar Pilié, architecte, en date du 19 mars 1883.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, avec attique, couverte en ardoise, occupée par le restaurant et poste d'huîtres "Bon Ton", ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, deux cabinets, une galerie, une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, bâtisse en bois sur le côté ayant une chambre, hydrant, citerne, lieux d'aisance; vendue sujette à un bail expirant le 31 août 1882, à raison de $35 par mois, payables mensuellement ensemble avec 15 actions de $150 chaque de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, etc., etc.

La propriété porte le No municipal 155 de la rue de la Douane, elle a été acquise, par achat, par Paul Lieutaud, de Mme Vve François Bernoudy, pardevant A. Ducatel, le 2 mars 1859.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue; avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec toutes les autres clauses habituelles d'assurance, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets. Pour ce qui concerne la propriété susmentionnée décrite l'acquéreur assumera toutes les obligations du défunt comme actionnaire du "Planters Consolidated Association of Louisiana"; l'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 mars—23 24 31—avr 7 14 21 28

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Deuxième District.

Magnifique maison de Résidence avec vaste terrain, jardin, etc., encoignure Dumaine et Galvez, No 388 rue Dumaine.

No 356 Rue des Ursulines, entre Galvez et Johnson. Maison à deux corps de logis, façade en briques.

No 164 Rue St. Philippe, entre Tremé et St. Claude. Maison à deux corps de logis.

Succession de Louis Auguste Raynal et de Suzanne Hazeur, sa veuve.

Cour Civile de District—No 7911.

Vente sans réserve

Pour effectuer un partage entre leurs héritiers.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, sans aucune réserve aux derniers et plus offrants enchérisseurs pour effectuer un partage entre les héritiers de LOUIS AUGUSTE RAYNAL et de SUZANNE HAZEUR, sa veuve.

1° Une grande portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez Dumaine, Miro et Ste Anne, mesurant 100 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles, et de face à la rue Galvez.

Les améliorations consistent en une magnifique résidence de famille, retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée huit chambres et cabinets, large galerie devant, et dans la mansarde 2 grandes chambres, cabinets, etc. arrière bâtisse à deux étages ayant 5 chambres, une bâtisse faisant face à la rue Galvez avec trois appartements, cave, puits, etc., parterre et verger, etc. Le tout [illegible] cette propriété des plus désirables [illegible] visiter avant la vente.

2° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St Philippe, Galvez et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue des Ursulines sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis, façade en briques, ayant 6 chambres, cuisine à deux étages ayant quatre chambres, puits, latrines, citerne, etc. La propriété porte le numéro municipal 356 rue des Ursulines.

3° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, St Claude et Tremé, mesurant 35 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis ayant 4 chambres, 2 cabinets et deux galeries, cuisine à deux étages, ayant 4 chambres, latrines. La propriété porte le numéro municipal 164 rue St Philippe.

LA VENTE SERA POSITIVE ET SANS LIMITE.

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste à un crédit d'un an en billets des acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le montant des billets ou d'une partie d'iceux et toutes autres clauses d'usage, l'acquéreur devant rembourser les montants des primes d'assurance pour tenir les propriétés assurées jusqu'à concurrence d'un chiffre que détermineront les vendeurs et assumer, en outre du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes de l'année 1883. L'acquéreur devra aussi faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant F. D. Seghers, notaire.

23 mars—

Excellente propriété pour emplacement d'affaires ou pour construction rémunératrice.

A l'encoignure Marais et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, pour ce qu'elle rapportera, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, formant une partie du lot désigné par le numéro six dans l'îlet No 51, borné par les rues, Marais, Dumaine, Tremé et Ste-Anne, le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Dumaine et Marais, et mesure au pied français 60 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 8[illegible] pieds sur la rue Marais.

Les améliorations comprennent une maison en bois, retirée de la rue, avec 4 chambres, water-works, cave, hangar, et l'encoignure est un dépôt de bois, et autres bâtisses, etc. etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, portant 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets ou une part, l'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant requis par le vendeur et payer les taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication, et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant d'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

TITRE GARANTI.

23 mars—

Comptes ouverts.

Winteler and Hickeys leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 6583.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau No 46 rue Royale—JEUDI, le 5 avril 1883, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1883, dans l'affaire ci-dessus, un lot de comptes ouverts d'après l'inventaire déposé en Cour.

Conditions—Comptant.

23 mars—24,28,31—avril 5.

Ancien emplacement bien connu, pour affaires et résidence de famille.

No 313 rue Chartres, entre Hôpital et Quartier.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, la propriété ci-dessous décrite, savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Quartier, mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 131 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en une splendide résidence en briques à trois étages; le bas est occupé comme magasin, ayant deux grandes chambres au rez-de-chaussée, sur le côté, trois grandes chambres et grand corridor au passage sur le premier étage, cinq chambres avec grand corridor ou passage; cuisine en briques à trois étages ayant 8 chambres, lieux d'aisance à chaque étage, cour pavée, etc.

Cette propriété a été louée par le locataire actuel depuis près de 14 ans et est maintenant louée à raison de $25 par mois.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billet portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement du billet ou d'une partie. La propriété devra être assurée par l'acquéreur jusqu'à parfait paiement du dernier billet, et le transfert de la police d'assurance fait au porteur, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication à l'heure de la vente.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.

9mars—9,10,17 et jour de la vente.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RÉMUNÉRATIVES.

Propriétés rémunératives ainsi que résidences comfortables et bien situées.

Rue du Canal.

Terrains non améliorés entre Johnson et Galvez.

Rue Remparts, côté sud.

Nos 59, 61, 63 et 65 rue Remparts, entre Gravier et Commune, quatre magasins occupés par Mme Gama, Mme Hay, M. Welfson et J. M. Haggett.

Rue Peters.

No 18 rue Peters, entre Douane et Crossman, vis-à-vis de la Douane des Etats-Unis.

Rue Conti.

No 16 rue Conti, entre Chartres et Decatur, magasin à quatre étages.

Rue Royale.

No 123 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre, magasin et résidence en briques à trois étages.

No 219 rue Royale, entre les rues Dumaine et St Philippe, grands terrains et bâtisses occupés par Charles Watrigant.

Rue Douane.

No 116 rue Douane, entre Royale et Bourbon, bâtisse en briques avec mansarde, occupée par le "French Restaurant".

Rue Remparts, côté nord.

No 190 rue Remparts, entre Dumaine et Ste Anne, élégante, confortable et agréable résidence de famille.

No 219 rue Remparts, entre Dumaine et St Philippe, grand terrain et résidence en briques.

Nos 139 141 rue Remparts, entre Toulouse et St Pierre, deux résidences en briques à trois étages.

Rue St Philippe.

No 150 rue St Philippe, entre Remparts et St Claude, jolie maison.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 7 avril 1883, il sera vendu, à la Bourse St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Premier District.

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos cinq, six et sept de l'îlet 29, bornés par les rues Canal, Johnson, Jackson, maintenant Gasquet, et Galvez, mesurant comme suit: le lot No 5, 27 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 6, 27 pieds de face à la rue Canal, 10 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, 86 pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du lot No 7, et 20 pieds 10 pouces 2 lignes sur une ligne oblique de la ligne de division jusqu'à la ligne du fond; le lot No 7, d'une forme triangulaire, mesure 31 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Canal, 86 pieds 2 pouces sur la ligne de division du lot No 6, et 21 pieds 8 pouces 6 lignes sur une ligne oblique formant le troisième angle.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Commune, Philippe maintenant Dryades et Gravier, mesurant 17 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces, plus ou moins.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages No 59 rue Remparts contenant au rez-de-chaussée un magasin présentement occupé par John M. Haggett, comme librairie et papeterie, et au premier 2 chambres à coucher; aussi une cuisine à deux étages contenant 2 chambres, waterworks, citerne, lieux d'aisance, &c., et une grande véranda sur la rue Remparts.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et dans le même District que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, mesurant 17 pieds de face sur une profondeur de 63 pieds.

Les améliorations sont les mêmes que celles sur la propriété précédente, elle porte le numéro municipal 61 rue Remparts; elle est présentement occupée par Mme E. Gama, comme magasin de modiste et de fantaisie.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans le même îlet, attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C, mesurant 17 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 61 pieds. Les améliorations sont les mêmes que celles sur les lots A et B, et la propriété porte le numéro municipal 63 rue Remparts, elle est présentement occupée par Mme J. Hay, comme magasin de modiste et de fantaisie.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet, attenant à la propriété ci-dessus désignée par la lettre D, mesurant 17 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 62 pieds et 11 pouces. Les améliorations sont les mêmes que celles sur les lots A, B et C, elle est présentement occupée par M. Welfson comme magasin de marchandises sèches, et porte le numéro municipal 65 rue Remparts.

Deuxième District.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 15, dans l'îlet borné par les rues Peters, Douane, Front et Crossman, mesurant 22 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Peters sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, occupée par un tonnelier, vis-à-vis de la Douane des Etats-Unis. Cette propriété porte le numéro municipal 18 rue Peters.

7° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 13 de l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur, mesurant 20 pieds 2 pouces de face à la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse à quatre étages, en briques, solidement construite, portant le numéro municipal 16 de la rue Conti.

8° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Bourbon, Dumaine et St-Philippe, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, occupée par Charles Watrigant, marchand de meubles. La propriété est convenable pour tout genre d'affaires. La propriété porte le numéro municipal 219 rue Royale.

9° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Toulouse, St Pierre et Bourbon, désigné par la lettre E d'après un croquis de J. A. d'Hémecourt, député-voyer, daté le 24 novembre 1879 et mesurant, d'après le dit croquis, 21 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 125 pieds 5 pouces.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages, convenable pour famille ainsi que pour magasin au rez-de-chaussée, et est actuellement occupé comme magasin. Le deuxième et le troisième étage comprennent chacun 2 chambres, une cuisine à trois étages contenant 3 chambres, water-works, lieux d'aisance, la cour est pavée en pierres plates.

Cette propriété porte le numéro municipal 123 rue Royale.

10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Royale, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 95 pieds.

Les améliorations comprennent une magnifique maison en briques à 3 étages, avec mansarde, présentement louée par le Restaurant Français, ayant pour façade au rez-de-chaussée une devanture en marbre de granit, ainsi qu'un vestibule avec un escalier à chaque étage, 3 chambres au premier ainsi que 3 chambres au second et troisième étage, ainsi que 4 chambres dans la mansarde, une cuisine en briques à 3 étages de 2 corps de logis, ayant chaque étage [illegible] lieux d'aisance à chaque étage, water works, une citerne, cour pavée en pierres plates, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 116 rue Douane.

11° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Dumaine, Bourgogne et Ste-Anne, mesurant sur un plan de E. Pilié, architecte, en date du 1er avril 1882, 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face sur la rue des Remparts sur 131 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage, en briques, avec mansarde, couverte en ardoise, ayant double salon, salle à manger, de plus un vestibule et un cabinet, galerie de derrière, attenant à la bâtisse principale, [illegible] chambres pour les domestiques, ainsi qu'une cour pavée et lieux d'aisance, cour devant et derrière, etc.

Cette propriété a été complètement réparée à neuf et remodelée avec toutes les nouvelles améliorations; elle est à proximité des théâtres, églises, marchés et écoles, ainsi qu'à deux carrés de distance du Grand Boulevard Canal. Nous appelons l'attention toute particulière de ceux qui cherchent une maison agréable dans un quartier tranquille et agréable; elle porte le numéro municipal 190 rue Remparts.

12° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, formant partie du lot No 23 dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, St-Claude, Remparts et Dumaine; lequel lot mesure, au pied américain, 29 pieds 8 pouces à la rue St Philippe, sur une profondeur de 72 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une jolie maison [illegible] à deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 chambres à coucher, salle à manger, ensemble avec une grande chambre et 2 cabinets [illegible] en briques ayant [illegible] chambres, cour pavée en briques [illegible]. Cette propriété porte le numéro municipal 150 rue St Philippe.

13° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Remparts, St-Claude, Dumaine et St-Philippe, lequel lot de terre mesure 37 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; ensemble une maison basse en briques No 219, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie, une cuisine en briques de plusieurs chambres et d'autres améliorations qui y sont construites.

14° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, désigné par le No 7 dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Pierre, Toulouse et St-Claude, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, avec mansardes, le tout en parfait état, venant d'être réparé à neuf, contenant un vaste salon au rez-de-chaussée, trois chambres dans le second et trois chambres dans le troisième étage, couloir dans les trois étages; une cuisine à trois étages, contenant une chambre à chaque étage, lieux d'aisance au premier ainsi qu'au second étage; water works, etc. Cette propriété porte le No municipal 139 rue Remparts.

15° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même carré d'îlet que la propriété précédemment décrite, désigné par le No 8 et mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont les mêmes que sur la dernière propriété décrite et porte le numéro municipal 141 rue Remparts.

16° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Morales, Union et St-Claude, mesurant 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue Français sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec 4 chambres, 2 cabinets, galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., et porte le numéro municipal 164 rue des Français.

17° Trois lots et un demi lot de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Arts, Music, Girod et St-John-Baptist, désignés par les Nos 4—6—7 et 3 1/2, mesurant ensemble, plus ou moins, à peu près 112 pieds de face à la rue Arts, sur 94 pieds 6 pouces de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers au moins comptant; le reste à un crédit d'un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et le privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets ou d'une partie d'iceux, et toutes les autres clauses habituelles, l'acquéreur devant rembourser les montants des primes de l'assurance pour tenir les propriétés assurées jusqu'à concurrence d'un chiffre que détermineront les vendeurs, et assumer, en sus du prix d'adjudication le paiement de toutes les taxes de l'année 1883. L'acquéreur devra aussi faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James Fahey et E. Bouny, notaires.

23 mars—

CAPITALISTES ET AUTRES VEUILLEZ NOTER

La vente rémunératrice, à l'enchère publique, qui se fera de propriétés centralement situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

No 102 rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine, maison de résidence en briques, à deux étages.

No 104 rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine, maison de résidence en briques, à deux étages.

No 91 North Peters, entre Espagne et Mandeville, à mi-chemin entre le chemin de fer de Morgan's Louisiana and Texas Railroad ferry et la gare du chemin de fer Northeastern,

Maison de résidence avec magasin, bâtisse à trois étages, en briques, avec mansardes.

No 196 rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny, joli cottage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourbon et Dauphine. Le terrain A, mesure, d'après un plan de Edgar Pilié, architecte, en date du 3 février 1883, 22 pieds 1 pouce de façade rue Bienville sur une profondeur de 63 pieds 3 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle maison de résidence en briques à deux étages portant le No 102 de la rue Bienville. Il y a au rez-de-chaussée un vaste corridor, 2 chambres à coucher et une cave (office); à l'étage supérieur, 2 chambres à coucher; aussi une cuisine en briques à deux étages y attenant; il y a 2 chambres au dessus et 3 chambres au-dessous, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré d'îlet et contigu au terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre B et mesurant, d'après le plan précédemment mentionné, 32 pieds 5 pouces de façade sur la rue Bienville sur une profondeur de 63 pieds 3 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée un corridor, 2 chambres à coucher, cabinets, etc. à l'étage supérieur 3 chambres, une cuisine en briques à deux étages y attenant, ayant 2 chambres à chaque étage supérieur et inférieur; chambre de bains, hydrant, cabinet, citerne, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 104 de la rue Bienville. [illegible] très réduit de $45 chacune.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, carré d'îlet borné par les rues Peters, Mandeville, Decatur et Espagne, désigné d'après un plan de Edgar Pilié, architecte, en date du 2 février 1883, 16 pieds 6 pouces 4 lignes de face sur la rue Peters sur une profondeur de 84 pieds [illegible], avec l'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur, donnant rue Espagne.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à trois étages, avec mansarde, dont le rez-de-chaussée est un magasin et les étages supérieurs pour résidence. Cette propriété porte le No 91 de la rue Peters et est à mi-chemin entre le Chemin de fer Morgan's Louisiana & Texas, le ferry et la gare du Chemin de fer Northeastern.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, carré d'îlet borné par les rues Kerlerec, Derbigny, Esplanade, Claiborne et mesurant, d'après un plan de Edgar Pilié, architecte, en date du 2 février 1883, 27 pieds 11 pouces 4 lignes de façade rue Kerlerec, sur une profondeur de 186 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage couvert en ardoises, ayant 3 chambres avec cabinets, salle; une bonne cuisine à l'arrière de la bâtisse principale, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un quart au plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit pour les billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec intérêt de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; compris la clause de 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité, et la police d'assurance transférée au détenteur des billets, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs seront requis de payer les taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication, et devront faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.

9mars—17&24

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District.

Nos 202, 204 et 206 rue Baronne, entre Girod et Julie.

Succession de Justin M. Moss—No 5849 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 février 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Julie, Philippa, maintenant Dryades et Girod, désignés par les numéros 2, 3 et 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 15 mai 1844 et déposé à l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, lesquels dits lots de terre se touchant et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Baronne, à savoir: Le lot No 2, mesure 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 3 mesure 128 pieds de profondeur sur la ligne contiguë au lot No 2, puis il se rétrécit de 8 pieds, et a une autre profondeur de 32 pieds et à 160 pieds de profondeur de l'autre côté, et 20 pieds de largeur dans le fond; et le dit lot No 4 mesure 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle dite propriété fut acquise par feu Justin M. Moss par achat de James Deeban, conformément à un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le premier jour de juin 1859.

Les améliorations comprennent les maisons portant les numéros municipaux 202, 204 et 206 rue Baronne; le No 202 se compose de deux magasins ayant 3 chambres chacun au rez-de-chaussée et 2 corps de logis, de 3 chambres dans la mansarde; le No 204 se compose de 2 magasins ayant 3 chambres chacun au rez-de-chaussée et 2 corps de logis de 3 chambres chacun dans la mansarde; le No 206 se compose de 3 magasins de 2 chambres chacun, et 3 corps de logis de 2 chambres chacun.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 fév—17,24—mars 3,10,17,24

Terrain au de très grande valeur dans le Faubourg Duvergé, rive droite du fleuve Mississippi.

Jules E. Rebelot vs L'archevêque N. J. Perché et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 8016.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mars 1883, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C le terrain de valeur ci-dessous décrit, à savoir:

Un certain terrain situé sur la rive droite du fleuve Mississippi, paroisse d'Orléans, dans le faubourg communément appelé "Faubourg Duvergé" dans l'îlet borné par les rues Villeré, Barthélemy, Patterson et Pablo Road et Seguin, le dit lot de terre ayant au pied français 100 pieds de face à la rue Villeré, 150 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne de fond, 108 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue Seguin, et 106 pieds 9 pouces et 11 lignes sur la ligne vers la rue Barthélemy, ensemble avec les dépendances, droits, voies et servitudes qui y appartiennent.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets en coupons au gré des co-propriétaires, et portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente; l'acquéreur ou les acquéreurs devront payer 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant des dits billets en cas de procès pour en recouvrer le montant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9mars—9, 10, 17, 24, 31—7, 14 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

—DANS LE—

Premier, Second, Troisième et Quatrième District.

No 176 rue Girod, entre Carondelet et St Charles,

Nos 186, 188, 190 rue du Bassin, entre Lafayette et Girod.—Maisons en briques à trois étages.

Rue Liberté, entre Hevia et Pétillant.

Terres du Chemin de Gentilly et du Bayou Sauvage.

Terrains nus, coin Fortin et Campment, près des Fair Grounds.

Rue Laharpe, entre Galvez et Johnson.

No 239 rue Bourgogne, entre Ursulines et St Philippe.—Magnifique résidence en briques à deux étages.

Rue de la Douane, entre l'Avenue Hagan et la rue Rendon.

Bayou St Jean, vis-à-vis le "New Orleans City Railroad Depot", et attenant au "Magnolia Garden".

Nos 535 et 537 rue Constance, entre les rues Sixième et Septième. Jolie résidence.

Billets Hypothécaires.—Droits.

Vente à l'encan pour la liquidation de la raison sociale de **GODARD FRÈRES,** de Bordeaux, et d'autres Successions.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, pour liquider les affaires de GODARD FRÈRES de Bordeaux, France, et autres intéressés, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, Billets Hypothécaires, Droits, etc, à savoir—

Premier District.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Carondelet, Julie et St Charles, désigné par le No. 8, sur un plan fait par J. Pilié, ancien voyer, en date du 4 septembre 1835, et annexé à un acte passé pardevant Théo Seghers, ancien notaire en cette ville, le 18 janvier 1836, ledit lot mesurant, au pied américain, 24 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 1/2 pouces de profondeur.

2° Trois terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Bassin, Lafayette, Franklin et Girod, et mesurant comme suit, sur un plan de Arthur de Armas, député voyer.

Le terrain A, 17 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 54 pieds 2 pouces de profondeur.

Le terrain B, 17 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 54 pieds 2 pouces de profondeur.

Le terrain C, 17 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 56 pieds 8 pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée de 3 pieds à l'arrière et sur le côté des dits terrains, dit plan.

Les améliorations comprennent trois bâtisses en briques à deux étages, No 186 rue du Bassin, sur le terrain A, une autre maison en briques à deux étages, No 188 rue du Bassin, sur le terrain B, et une maison en briques à deux étages, rue du Bassin, 190, sur le terrain C, avec des cuisines en briques, etc.

3° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Hevia, St Paul ou Liberté, Girod et Howard et Pétillant, et désigné comme le terrain No 4, sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, en date du 2 décembre 1853, et déposé comme le plan No 35 à l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied américain, vingt-six pieds de façade rue St Paul, ou Liberté, sur cent huit pieds 4 pouces deux lignes de profondeur. Il fait partie d'un plus grand terrain désigné comme lettre A sur un plan dressé par C. F. Zimpel, ancien voyer, à la date du 6 septembre 1834, et déposé comme le plan numéro quarante deux, en l'étude de F. Grima, notaire en cette ville.

Deuxième District.

4°—Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St Philippe et Remparts, mesurant 30 pieds de façade rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une magnifique maison de résidence de famille en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée corridor salon et salle à manger, 4 chambres et 2 cabinets, escalier, &c. au second étage; il y a une bâtisse en briques à deux étages ayant 4 chambres; une autre bâtisse en bois à l'arrière ayant 2 chambres, cour pavée en dalles et citerne, hydrant, gaz, vérandah en fer. La propriété est contiguë à celle de M J P Fazin et porte le numéro municipal 239 rue Bourgogne.

5° Six terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Rendon, Bienville et l'avenue Hagan et désignés par les numéros de un à six inclusivement, sur un plan dressé par S. A. de Armas à la date du 7 mars 1867 et déposé en l'étude de F. Guyol, notaire comme le plan No 327. Les dits terrains mesurent, chacun, au pied américain, 25 pieds 7 pouces 8 lignes de façade rue de la Douane sur 132 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, terrain numéro un formant le coin de la rue Rendon.

6° Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville sur la rive gauche du Bayou St Jean vis-à-vis le dépôt du NEW ORLEANS CITY RAILROAD CO. et attenant au JARDIN MAGNOLIA, mesurant au pied français, 180 pieds de façade sur le BAYOU ST JEAN, sur 277 de profondeur, d'un côté et 382 de l'autre, sur la ligne divisant ladite propriété de celle de Mars, et 180 pieds de largeur à l'arrière plan.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois [illegible] ayant une galerie à deux étages. Le principal bâtiment a 4 chambres, cabinets, la cuisine, 3 chambres à l'étage supérieur, 3 chambres, à l'étage inférieur, deux écuries, environ 75 orangers, à pruniers, lauriers, une grande allée, [illegible] jardin devant la propriété, galerie tout autour de celle-ci, maison et cuisine sont couvertes en ardoises.

Troisième district.

7° Une certaine portion de terre située sur le Chemin de Gentilly dans le Troisième District de cette ville, faisant partie de l'Habitation appartenant anciennement à J. Bermudez et désignée par le No 49 sur un plan de L. H. Pilié, en date du 8 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny pour référence. Ladite portion de terre mesure un arpent de face audit Chemin de Gentilly sur une profondeur de vingt arpents et deux tiers entre lignes égales et parallèles.

8° Un certain morceau de terre, situé sur le Chemin de Gentilly ou le Bayou Sauvage dans le Troisième District de cette ville mesurant quatre arpents et 72 pieds de face sur chaque côté dudit Chemin et Bayou sur une profondeur irrégulière d'à peu près trente arpents sur la borne supérieure du morceau, sur le côté gauche du dit Bayou, à peu près dix arpents en outre borne supérieure du dit morceau sur le côté droit du dit Bayou à peu près vingt et un arpents sur la borne inférieure du dit morceau sur le côté gauche du dit Bayou et dix huit arpents à peu près en outre, sur la borne du bas du dit morceau sur le côté droit du dit Bayou (au pied français), divisé en vingt-huit parcelles de terre, numéros 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203 et 205, sur le côté gauche du dit Bayou et 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212 et 214 sur le côté droit du dit Bayou. Le tout conformément au dit plan de L. H. Pilié voyer, en l'étude de E. Bouny.

9° Quatorze certains lots de terre, situés dans le Faubourg Pontchartrain, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56 sur un plan dressé par Louis Surgi, le 11 septembre 1836, déposé comme plan No 26 en l'étude de H. Pedesclaux, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots de terre mesurant chacun (au pied français) 30 pieds de face à la rue Fortin sur une profondeur de 124 pieds. Le lot No 42 forme l'encoignure des rues Fortin et Campement.

10° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Galvez, Laharpe et Johnson, désigné par la lettre C, sur un plan déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville comme plan numéro sept du livre de plan No 1, conformément au dit plan le dit lot de terre mesure 43 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Laharpe, sur une profondeur de 157 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes égales et parallèles.

Quatrième District.

11° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Sixième et Septième, mesurant 37 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, bien commode et élevé du sol, bâti sur une fondation en briques et ayant 4 grandes chambres au rez-de-chaussée, 4 jolis appartements dans le corps de logis, en outre des mansardes, et arrangé de telle sorte qu'il peut servir pour un simple locataire ou deux. La propriété porte les Nos 535 et 537 rue Constance.

Billets à recevoir.

12° Un billet de la Première Eglise Unitairienne de la Nouvelle-Orléans, souscrit par W. Palfrey, le vice-président, premièrement dû du 1er au 4 mai 1878, et renouvelé jusqu'au 1er novembre 1883, date à laquelle le montant exigible, en principal $12,500 et en intérêt $3,500, s'élève à $16,000. Le paiement dudit billet est garanti par une hypothèque sur trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Julie, Camp et Girod, désignés par les No. 2, 3 et 4, sur un plan dressé par Louis Bringier, daté du 19 février 1836 déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire de cette ville. Les terrains mesurent chacun 26 pieds de face à la rue St-Charles sur 140 de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant vers une allée de derrière, laquelle s'étend de la rue Julie à la rue Girod, ensemble avec toutes les bâtisses, l'église et les améliorations qui s'y trouvent, selon un acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 28 juillet 1877. Les détenteurs du billet ont le privilège de le renouveler une autre année, soit jusqu'au 1er novembre 1884, en payant 12 mois d'intérêt le 1er novembre 1883.

13° Trois billets de Charles Boudreaux, datés du 12 janvier 1882, chacun pour une somme de $1,335, payables, respectivement, en un, deux et trois ans, avec 8 0/0 d'intérêt de la date de la souscription. Ces dits billets représentent la partie à crédit d'une vente faite à Charles Boudreaux, d'une plantation sucrière située dans la paroisse Assomption, en cet Etat, à environ deux milles au-dessus du village de Napoléonville, mesurant plus ou moins, huit arpents de face sur le Bayou Lafourche, avec toute la profondeur qui y appartient,

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent selon un acte passé pardevant E. T. Fullum, annotateur, en date du 12 janvier 1883.

Titres.

14° Tous les titres de MM. Godard Frères, de Bordeaux, en liquidation d'affaires, à une réclamation contre la maison A. Rocheran & Cie, de cette ville, de 25/400mes du produit de la vente des propriétés ci après décrites. Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Jackson, Camp et Joséphine mesurant, plus ou moins, 100 pieds de façade rue Magazine sur 130 de profondeur, le titre duquel est au nom de M. Albin Rocheran, et est en litige.

Termes et Conditions—Pour les BILLETS A RECEVOIR et les DROITS comptant sur adjudication, et pour les propriétés foncières 1/3 ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale avec privilège du vendeur sur les propriétés vendues, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une portion les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant égal aux billets fournis, transférer les polices d'assurances aux détenteurs des billets, rembourser les primes d'assurances non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront et paieront toutes les taxes de l'année 1883 en sus du montant de leur adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mars—17,18,21,24 au 31

PROPRIETES FONCIERES.

BONS DES ETATS-UNIS.

Bons et actions du "New Orleans City Hall Road."

Actions de la Compagnie du Canal Carondelet et de la Compagnie d'Assurances de l'Union.

CERTIFICATS DE TERRE.

No 40, rue Dauphine, entre Douane et Bienville, Magnifique maison de résidence en briques, avec mansarde.

No 144 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourbon, Maison en briques à trois étages.

Au coin des rues Dauphine et Conti, Maison en briques à deux étages convenable pour magasin et résidence.

No 168 Chemin du Bayou, entre Remparts et St Claude. Résidence agréable.

4 Bons des Etats-Unis 4 0/0.

5 Bons du New Orleans City Railroad.

14 Actions du New Orleans City Railroad.

20 actions de la N. O. Carondelet Canal and Navigation Co.

10 actions de la Compagnie d'Assurances de l'Union.

CERTIFICATS DE TERRE.

E. L. Soniat du Fossat et als., vs E. J. E. Soniat du Fossat et als.

26ème Cour Judiciaire de District pour la paroisse St-Charles—No 137

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, AU DERNIER ET PLUS FORT ENCHÉRISSEUR en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 12 février 1883, par l'Hon. M. Hahn juge de la 26ème Cour Judiciaire de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, les propriétés ci-dessous décrites, actions, &c., à savoir:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, le dit lot mesure au pied français, 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur sur la ligne plus près de la rue Bienville par la propriété qui appartient maintenant ou appartenait autrefois à F. Foucher et sur la ligne plus près de la rue de la Douane par la propriété qui appartient maintenant à Demoiselle [illegible].

Les améliorations comprennent la magnifique résidence en briques à deux étages avec mansarde No 40 rue Dauphine, contenant à l'étage inférieur deux grands salons salle à manger, cuisine, lieux d'aisance [illegible] au second étage 3 chambres à coucher, corridor et galerie au-dessus du corps principal de logis, 2 chambres et galerie dans la cuisine et [illegible] chambres dans l'attique escalier et deux chambres dans la mansarde [illegible] avec balcon donnant sur la rue cuve [illegible] water works, &c. Etant la même propriété qui fut achetée par P. A. Soniat du Fossat de Francis Ed. Dupré [illegible] conformément à un acte passé pardevant Félix Grima notaire, le 15 octobre 1868, livre 21 folio 71.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Conti, Dauphine, St Louis et Bourbon [illegible] le dit lot est désigné par le No 1 sur un plan dressé par Louis Bringier voyer, le 2me jour de juillet 1826 et déposé en l'étude de Wm Boswell anciennement notaire en cette ville, et forme l'encoignure des rues Conti et Dauphine, et mesure au pied américain 34 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur et face à la rue Dauphine de 81 pieds 9 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages [illegible] grande salle à manger [illegible] chambres à coucher [illegible] au rez-de-chaussée rues Dauphine et Conti [illegible] 3 chambres dans le fond [illegible] Cette propriété [illegible] acquise par Mme Pierre Soniat du Fossat [illegible] conformément à un acte passé pardevant [illegible] Boswell, notaire, le 25 janvier 1837, enregistré dans le livre 21, folio 874.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Dauphine Bourbon et Canal. le dit lot mesure au pied américain, à peu près, 24 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur d'à peu près 78 pieds et étant borné sur un côté par la maison de l'encoignure, appartenant à P. F. Blanchet, et de l'autre côté par la propriété anciennement de John G. Gleaves, ensemble avec un passage dans le fond s'étendant à la rue Dauphine qui est de 5 pieds de largeur et appartient exclusivement à la propriété ci-dessus décrite, néanmoins, la partie supérieure de la cuisine de la propriété de l'encoignure repose sur le mur de la dite allée et doit se prolonger à perpétuité, ce qui est une servitude permanente imposée à la dite allée.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages, ayant salon double et corridor au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher, corridor et galerie au second étage, une bâtisse à trois étages dans le fond, avec salles à manger, et cuisine et chambre à charbon sur le rez-de-chaussée, 2 chambres et galerie sur chacun du 2d et 3me étage, cour pavée, lieux d'aisance, citerne, etc. Cette propriété porte le No municipal 144 rue Douane, étant la même propriété qui a été achetée par Pierre Antoine Soniat du Fossat de George Urquhart, Isidore Labatut et Félix Labatut, conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 8 avril 1859 enregistré dans le livre 77, folio 635.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 4 sur un plan de L. Pilié, en date du 20 juillet 1836, et annexé à un acte passé pardevant Wm Y. Lewis, le 26ème jour du même mois et de la même année, ledit lot est situé dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Remparts, Ursulines et St Claude et mesure, au pied américain, 32 pieds de face au dit Chemin du Bayou sur une profondeur de 80 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; et une portion de terrain attenant au terrain ci-dessus décrit et ayant 1 pied de face au dit Chemin du Bayou sur 82 pieds 1 pouces de profondeur, lequel morceau de terre constitue une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan de Crozat, en date du 15 avril 1836, et annexé à un acte du 28 mai 1836 passé pardevant Théodore Seghers, notaire.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage avec mansarde, ayant salon, deux chambres à coucher et salle à manger à l'étage inférieur; deux chambres à coucher, passage, deux cabinets et galerie dans la mansarde; une bâtisse à deux étages dans le fond, deux chambres en bas et deux chambres au-dessus, galerie, cour pavée, cave, lieux d'aisance, etc., et porte le numéro municipal 168 Chemin du Bayou

La dite propriété a été achetée par P. A. Soniat du Fossat de Henri Lemaître, conformément à un acte du 22 mai 1867 passé pardevant A. Dorlecourt, notaire, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 92, Folio 476.

ACTIONS, BONS, &C., &C.

QUATRE BONS 4 0/0 DES ETATS-UNIS de $500 chacun.

5 Bons du New Orleans City Railroad Company, de $500 chacun.

14 ACTIONS DU NEW ORLEANS CITY RAILROAD, de $100 chacune.

20 ACTIONS DE LA CARONDELET CANAL COMPANY OF NEW ORLEANS, de $100 chacune.

10 actions de la Union Insurance Company, de $100 chacune.

1 certificat de terre No 78,022, Département de l'Intérieur, Guerre 1812, pour la location de 40 acres de terre à n'importe quel bureau des terres des Etats-Unis.

Conditions—Pour les Actions, Bons et Certificats, comptant sur adjudication et avant le transfert. Pour la Propriété Foncière 1/3 ou plus comptant et le reste à 1 ou 1 et 2 ans de crédit au gré des acquéreurs, divisés en paiements égaux et en billets coupons, de manière à représenter la part de chacun des vendeurs et portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente devra contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de saisie et de vente pour recouvrer le paiement des billets ou toutes autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal à la portion à crédit et transférer la police au détenteur des billets, et assumer en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1883, et toutes les taxes subséquentes et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Dans le cas où les acquéreurs ne se conformeraient pas aux termes de l'adjudication et négligeraient de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront la vente, ils seront considérés en défaut par ce simple fait.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

9mars—9,10,17,24,31 avril 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Positivement sans limite.

Magnifique résidence à deux étages pour famille.

Dans le Premier District.

No 208 rue Constance, entre Orange et Richard.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, au dernier et plus fort enchérisseur, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Constance, Orange, Annonciation et Richard, désigné comme lot No 3, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 23 février 1883, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une magnifique résidence en bois, recouverte en ardoises, retirée de la rue et ayant une grande galerie de devant aux deux étages, salon double avec portes à rainure, salle à manger et corridor et trois chambres à coucher dans le corps principal de logis et [illegible] cabinets, chambres à bain et deux chambres au dessus de la cuisine; aussi une bâtisse en bois à deux étages dans le fond du terrain ayant trois chambres, hangars, hydrant, deux cuves, cour briquetée, le gaz partout dans la maison et la cuisine. Cette propriété porte le No municipal 208 rue Constance.

Conditions—1/2 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le paiement d'une partie ou de la totalité des billets. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits et transférer la police d'assurance au détenteur des dits billets, rembourser les primes non expirées, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1883, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, au taux de $30 par mois, payable mensuellement.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9mars—9,10 17 à la vente

Résidence complète et de luxe dans la partie la plus choisie du Second District.

Chemin du Bayou, près Claiborne et s'étendant jusqu'à la rue Hôpital.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Commune et Gravier, la propriété de valeur ci-dessous décrite à savoir:

Un vaste morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet No 204, borné par les rues Chemin du Bayou, Derbigny, Hôpital et Claiborne et mesurant comme suit: 132 pieds 11 pouces de face au Chemin du Bayou 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Hôpital 113 pieds 6 pouces sur la ligne plus près de la rue Claiborne et 145 pieds 2 pouces et 3 lignes sur le côté plus près de la rue Derbigny.

Les améliorations comprennent cette magnifique résidence de luxe en bois, à deux étages et recouverte en ardoises connue autrefois sous le nom de Fitzgerald Institute, environnée de vastes parterres plantés de magnolias, figuiers, [illegible] arbustes etc. [illegible] au rez-de-chaussée [illegible] un vestibule, salons doubles avec portes à [illegible] 2 chambres à coucher, et [illegible] dans le fond.

A l'étage supérieur se trouvent un grand vestibule, un palier au haut de l'escalier et 6 belles chambres. Une aile en bois à deux étages recouverte en ardoises, est attachée à l'édifice principal et renferme 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à coucher, [illegible] écurie dans le fond, [illegible] hydrant [illegible] rue de l'Hôpital. Cette propriété est bien certainement une des plus charmantes et des plus complètes comme rapports, comme résidence dans ce beau faubourg du Deuxième District et mérite de fixer l'attention des amateurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des billets. L'acquéreur devra assurer la bâtisse pour un montant agréable au vendeur et transférer la police d'assurance au détenteur des billets [illegible] primes non expirées d'assurance et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1883 en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire aux frais de l'acquéreur.

9mars—17 à 24

RUE BOURBON.

Propriété de grande valeur et parfaitement située pour résidence de famille dans le Second District.

No 258 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital Maison en briques à deux étages avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, la belle propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Royale, Hôpital et Ursulines et mesurant, par un plan de Edgar Pilié, architecte le 19 février 1883 pied américain 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques, à deux étages, avec mansarde et couverte en ardoises, désignée par le No 258 de la rue Bourbon et ayant une grande porte d'entrée [illegible] deux salons avec portes à rainure, [illegible] chambres, vestibule, etc. [illegible] du corps principal de logis il y a une bâtisse à deux étages [illegible] salle à manger au 1er étage et deux chambres à coucher au second étage, aussi une bâtisse en briques à un étage recouverte en ardoises, ayant cuisine chambre et trois lieux d'aisance [illegible] citerne, water works, cuve, gaz partout dans la bâtisse à deux étages, et cour pavée d'un bout à l'autre.

Ceux qui cherchent une maison agréable et confortable très bien située et dans un quartier agréable et tranquille, ne sauraient mieux faire que de visiter la propriété avant la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour recouvrer une partie ou la totalité des dits billets. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant agréable au vendeur, et transférer la police d'assurance au détenteur des billets et rembourser les primes non expirées d'assurance et toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 mars—9 10 17 à la vente.

Propriété améliorée du Troisième District.

No 133 rue Marigny, entre Amour et Bons-Enfants.

Succession de Louis Mestier, No 6731.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, encanteur—Placide J. Spear, crieur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 7 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier. En vertu d'un décret de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division 'B', rendu le 16 février 1883, et signé le 28 février 1883, dans la susdite cause, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, quartier Marigny, dans le carré d'îlet borné par les rues Marigny, Amour, Mandeville et Bons Enfants, ledit terrain mesurant—mesure américaine—27 pieds de façade rue Marigny sur 60 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une très jolie maison double, nouvellement peinte et parfaitement réparée.

Cette propriété porte le numéro municipal 133 rue Marigny.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chas Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3,10,17 24,31—avril 7.

MAGNIFIQUE TERRAIN SU

Au coin Esplanade et White.

Troisième District

Succession de G. S. Armant.

No 7,381—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 14 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 mars 1883, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, ensemble avec les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, désigné par le lot No 1 de l'îlet No dix-sept, sur un plan déposé au bureau du shérif de la Paroisse d'Orléans, le dit lot étant borné par les rues Esplanade, Dupré, Lopage et White et mesurant, d'après le dit plan, 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur et façade à la rue White de 124 pieds 2 pouces et 4 lignes et de 123 pieds et 7 pouces sur la ligne qui la sépare du lot No 2 et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mars—9,10,17,24,31—avril 7,14.

FEU

No 49.

COMPA

GEO

—Je ne [illegible] m'est aussi [illegible] autres choses [illegible] amertume [illegible] la première fois [illegible] folies: L'argent [illegible] pour ce que j'en [illegible]

—Rien ne [illegible] Lucy?

—Rien, [illegible] prévenir. J'ai [illegible] le remplis.

—Mais si je [illegible] suis pas folle, [illegible] La femme de [illegible] geste.

—Tous les [illegible] mademoiselle, [illegible] ter, ils vous [illegible] gage. Ils sont [illegible] gence ni leur [illegible] teinte. Je l'ai [illegible] histoire là, allez,

—Alors vous [illegible] je vous affirmerai [illegible] mademoiselle [illegible] folle?

—Je n'ai pas [illegible] mademoiselle, [illegible] confiante. Le [illegible] taté et aussi le [illegible] frère, ainsi que [illegible] Aline et un [illegible] gue.